

Accord CE/Bangladesh: accord de coopération en matière de partenariat de de développement

1999/0086(CNS) - 18/04/2000 - Document de base législatif

Une nouvelle version du projet d'accord entre la Communauté européenne et le Bangladesh a été proposée, dont le contenu est, en substance, le même que celui proposé en 1999. Pour rappel, il s'agit d'un accord-cadre incluant notamment le renforcement et la diversification des relations économiques et commerciales, la coopération à la promotion du développement du pays, en particulier en ce qui concerne les catégories les plus pauvres de la population, en accordant une attention particulière aux femmes, et la promotion de la protection de l'environnement. L'accord est fondé sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. Le projet d'accord comporte 2 annexes, la première portant sur la propriété intellectuelle industrielle et commerciale et la seconde, sur la réadmission des immigrants clandestins du Bangladesh.